



FFvolley

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024/2025 COMMISSION D'AIDE ET DE CONTRÔLE DES CLUBS FÉDÉRAUX

Président : Benjamin SCHLICKLIN

Membres (2021-2024) : Benoît BEZU / Christine LOMBARD / Philippe MANIEL / Félix MUTIO / Thibault PORTALEZ / Robert VINCENT

Membres (2025-2028) : Benoît BEZU / Perrine BLONDEAU / Alain CALDARELLA / Philippe MANIEL / Thibault PORTALEZ / Guilhem ROUSSIGNOL / Robert VINCENT

SAISON 2023/2024 – ELEMENTS DEFINITIFS

La CACCF s'est réunie 13 fois au cours de la saison 2023/2024, a participé à la réunion plénière de la DNACG et organisé la formation Objectif Elite.

➤ Réunion télématique du 31 août au 1^{er} septembre 2023

Deux clubs ont fait des demandes d'augmentation de leur encadrement de masse salariale afin de pouvoir obtenir la qualification de la totalité de leur effectif. La CACCF a fait droit à la demande des deux clubs.

➤ Réunion télématique du 20 au 22 septembre 2023

Trois clubs ont fait des demandes d'augmentation de leur encadrement de masse salariale afin de pouvoir obtenir la qualification de la totalité de leur effectif. La CACCF a fait droit à leurs demandes respectives.

➤ Réunion télématique du 4 au 6 octobre 2023

La CFSR a sollicité l'avis de la CACCF sur une demande d'homologation d'un nouveau contrat de travail de la part d'un club. La CACCF constatant l'absence de dépassement de l'encadrement de masse salariale qu'elle avait fixé au montant imposé au club, a transmis un avis positif.

➤ Réunion télématique du 12 au 13 octobre 2023

La CFSR a sollicité l'avis de la CACCF sur une demande d'homologation d'un nouveau contrat de travail de la part d'un club. La CACCF constatant l'absence de dépassement de l'encadrement de masse salariale qu'elle avait fixé au montant imposé au club, a transmis un avis positif.

➤ Réunion télématique du 16 au 18 octobre 2023

La CFSR a sollicité l'avis de la CACCF sur deux demandes d'homologation de nouveaux contrats de travail de la part de deux clubs. La CACCF constatant l'absence de dépassement de l'encadrement de masse salariale qu'elle avait fixé aux montants imposés aux deux clubs, a transmis un avis positif à chacun des clubs.

➤ Réunion télématique du 24 novembre 2023

La CFSR a sollicité l'avis de la CACCF sur une demande d'homologation d'un nouveau contrat de travail de la part d'un club. La CACCF constatant l'absence de dépassement de l'encadrement de masse salariale qu'elle avait fixé au montant imposé au club, a transmis un avis positif.

➤ **Réunion par visioconférence du 29 novembre 2023**

La Commission a auditionné deux clubs des championnats Elite :

- ETUDIANT CLUB ORLEANAIS
- ARGENTEUIL VOLLEY-BALL 95

La Commission a analysé la situation financière de ces clubs ainsi que celle des autres clubs non auditionnés évoluant en championnats Elite. Suite à cette réunion, la Commission a décidé de reporter ses délibérations concernant l'ETUDIANT CLUB ORLEANAIS, le VITROLLES SPORTS VOLLEY-BALL, et a notifié ses préconisations et décisions à l'ensemble des autres clubs Elite relevant de sa compétence.

➤ **Réunion par visioconférence du 19 décembre 2023**

La Commission s'est réunie afin d'analyser la situation financière de l'ETUDIANT CLUB ORLEANAIS, du VITROLLES SPORTS VOLLEY-BALL et du VOLLEY-BALL ROMANAIS, et leur notifier ses préconisations et décisions.

➤ **Réunion télématique du 8 au 10 janvier 2024**

La Commission s'est réunie afin d'analyser le dossier de l'ETUDIANT CLUB ORLEANAIS, et lui notifier sa décision.

Également, un club a fait une demande d'augmentation de son encadrement de masse salariale afin de changer le statut amateur d'un joueur de son effectif en joueur professionnel, et obtenir l'avis de la CACCF pour une demande d'homologation d'un nouveau contrat travail. La CACCF a fait droit à sa demande et a transmis un avis positif à la CFSR.

➤ **Réunion télématique du 24 au 26 janvier 2024**

La CFSR a sollicité l'avis de la CACCF sur une demande d'homologation d'un nouveau contrat de travail de la part d'un club. La CACCF constatant l'absence de dépassement de l'encadrement de masse salariale qu'elle avait fixé au montant imposé au club, a transmis un avis positif.

➤ **Réunion télématique du 15 au 19 février 2024**

Un club a réalisé une demande d'augmentation de son encadrement de masse salariale afin de se conformer aux préconisations indiquées dans la décision de la CACCF prise lors de sa réunion du 29 novembre 2023, et également afin de recruter un joueur supplémentaire pour réaliser la meilleure performance sportive pour la fin de la saison 2023/2024. La CACCF a fait droit à sa demande.

Après sollicitation de la CFSR, la CACCF s'est également prononcée sur trois demandes d'homologations de contrats supplémentaires concernant trois clubs placés sous encadrement de masse salariale. Après étude des trois dossiers et constat de l'absence de dépassement des encadrements de masse salariales qu'elle avait fixé aux montants demandés par les clubs, la CACCF a transmis trois avis positif.

➤ **Réunion par visioconférence du 30 au 31 mai 2024**

La Commission a auditionné deux clubs des championnats Elite :

- SENS VOLLEY 89
- ETUDIANT CLUB ORLEANAIS

La Commission a analysé la situation financière de ces clubs ainsi que celle des autres clubs non auditionnés évoluant en championnats Elite. Suite à cette réunion, la Commission a décidé de reporter ses délibérations concernant l'ETUDIANT CLUB ORLEANAIS, le VOLLEY CLUB DE VALENCIENNES et a notifié ses préconisations et décisions à l'ensemble des autres clubs Elite relevant de sa compétence.

➤ **Réunion par visioconférence du 17 juin 2024**

La Commission a auditionné un club des championnats Elite :

- VOLLEY CLUB DE VALENCIENNES

La Commission a analysé la situation financière de ce club ainsi que celle des autres clubs non auditionnés évoluant en championnats Elite. Suite à cette réunion, la Commission a notifié ses préconisations et décisions à l'ensemble des clubs Elite relevant de sa compétence.

Réunion plénière de la DNACG du 5 avril 2024

La CACCF a participé à la réunion plénière de la DNACG qui s'est déroulée en présentiel au nouveau siège de la FFvolley.

Au cours de cette réunion, la CACCF a présenté la modification réglementaire qui pourrait intervenir dans l'annexe 1 du Règlement des Agents Sportifs.

La CACCF, la CACCP et le Conseil Supérieur ont présenté leur rapport d'activités de la saison 2022/2023.

Rapport CACCF 2022/2023

La CACCF a publié un rapport reprenant les éléments 2022/2023. L'objectif de ce rapport est de permettre aux clubs évoluant ou accédant aux championnats Elite de disposer d'un maximum d'informations et de leurs donner des éléments de négociations vis-à-vis de leur collectivités territoriales, partenaires, mécènes...

Il est prévu de sortir un rapport par saison afin de permettre aux clubs de disposer des données les plus à jour possible.

Les informations ayant été entièrement recueillis pour la saison 2023/2024, le rapport de la CACCF pour la saison 2023/2024 est en cours de rédaction et sortira à la fin du mois d'avril.

Formation « Objectif Elite » du 8 avril 2024

S'il était prévu dans un premier temps de faire cette formation en présentielle au siège de la FFvolley en raison de la complexité du sujet et de la durée de la formation, il a été finalement décidé de la dispenser par visioconférence afin d'optimiser la participation des clubs.

Cette formation est donc organisée auprès des clubs potentiellement accédant aux championnats Elite au terme de la saison 2023/2024 et également auprès des clubs actuellement présents au sein des championnats Elite de la saison 2023/2024. Cette formation a été ouverte à l'ensemble des clubs en raison du retour et du souhait partagés desdits clubs de pouvoir participer à celle-ci et à bénéficier d'une aide sur la compréhension des attentes de la CACCF.

La formation est donc organisée le 8 avril 2024 de 9h30 à 13h00.

Les objectifs de cette formation sont de :

- Présenter la DNACG dans son ensemble, ses rôles, ses missions...
- Présenter le calendrier des différentes échéances DNACG ;
- Présenter et expliquer en détails les budgets EXCEL qui leurs sont demandés

SAISON 2024/2025 – ELEMENTS ARRETES AU 15 AVRIL 2025

La CACCF s'est réunie 10 fois au cours de la saison 2024/2025, a participé à la réunion plénière de la DNACG et organisé la formation Objectif Elite.

➤ Réunion télématique du 3 au 5 septembre 2024

La Commission a analysé la situation financière du RENNES ETUDIANTS CLUB dont l'équipe masculine avait été reléguée en championnat Elite au terme de la saison 2023/2024, et a notifié ses préconisations et sa décision.

➤ Réunion télématique du 18 au 19 septembre 2024

La Commission a analysé la situation financière de l'ASUL LYON VOLLEY-BALL, suite à l'engagement du club en championnat Elite pour la saison 2024/2025, et a notifié ses préconisations et sa décision.

➤ Réunion télématique du 21 au 24 octobre 2024

La CFSR a sollicité l'avis de la CACCF sur une demande d'homologation d'un nouveau contrat de travail de la part d'un club. La CACCF constatant l'absence de dépassement à l'encadrement de masse salariale qu'elle avait fixé au montant demandé par le club, a transmis son avis positif.

➤ Réunion par visioconférence du 2 décembre 2024

La Commission a auditionné deux clubs des championnats Elite :

- BEAUVAIS OISE UC VOLLEY
- SENS VOLLEY 89

La Commission a analysé la situation financière de ces clubs ainsi que celle des autres clubs non auditionnés évoluant en championnats Elite. La Commission a décidé de reporter ses délibérations concernant le VBC CHALON SUR SAONE et a notifié ses préconisations et décisions à l'ensemble des autres clubs Elite relevant de sa compétence.

➤ **Réunion télématique du 17 au 19 décembre 2024**

Un club a réalisé une demande d'augmentation de son encadrement de masse salariale afin de se conformer aux préconisations indiquées dans la décision de la CACCF prise lors de sa réunion du 2 juillet 2024, également afin de recruter un joueur en tant que joker médical pour pallier la blessure d'un autre joueur, et pour obtenir l'avis de la CACCF pour une demande d'homologation de ce nouveau contrat travail. La CACCF a fait droit à sa demande et a transmis un avis positif à la CFSR.

Après sollicitation de la CFSR, la CACCF s'est également prononcée sur une demande d'homologation de contrat supplémentaire concernant un club placé sous encadrement de masse salariale. Après étude du dossier et constat de l'absence de dépassement de l'encadrement de masse salariale qu'elle avait fixé au montant demandé par le club, la CACCF a transmis un avis positif.

➤ **Réunion par visioconférence du 23 décembre 2024**

La Commission a analysé la situation financière de l'ETUDIANT CLUB ORLEANAIS, du VBC CHALON SUR SAONE, du VINCENNES VOLLEY CLUB et du VITROLLES SPORTS VOLLEY-BALL, et a notifié ses préconisations et décisions à ces quatre clubs.

➤ **Réunion télématique du 15 au 17 janvier 2025**

Un club a fait une demande d'augmentation de son encadrement de masse salariale afin de pouvoir faire homologuer un nouveau contrat de travail pour un joker médical. La CACCF a fait droit à la demande du club et a transmis un avis positif à la CFSR.

Un autre club a fait une demande d'augmentation de son encadrement de masse salariale afin de pouvoir faire homologuer un nouveau contrat de travail pour un joker médical et d'intégrer une éventuelle hausse des minimas salariaux. La CACCF a fait droit à la demande du club et a transmis un avis positif à la CFSR.

➤ **Réunion télématique du 13 au 14 février 2025**

La CFSR a sollicité l'avis de la CACCF sur une demande d'homologation d'un nouveau contrat de travail de la part d'un club. La CACCF constatant l'absence de dépassement à l'encadrement de masse salariale qu'elle avait fixé au montant demandé par le club, a transmis son avis positif.

➤ **Réunion télématique du 20 au 25 février 2025**

Un club a réalisé une demande d'augmentation de son encadrement de masse salariale afin de se conformer aux préconisations indiquées dans la décision de la CACCF prise lors de sa réunion du 2 juillet 2024, et la CACCF a fait droit à sa demande.

Un deuxième club a également réalisé une demande d'augmentation de son encadrement de masse salariale afin de se conformer aux préconisations indiquées dans la décision de la CACCF prise lors de sa réunion du 2 juillet 2024, et la CACCF a fait droit à sa demande.

Un troisième club a réalisé une demande d'augmentation de son encadrement de masse salariale afin de se conformer aux préconisations indiquées dans la décision de la CACCF prise lors de sa réunion du 2 juillet 2024, et d'intégrer l'ensemble des éléments salariaux du collectif. La CACCF a fait droit à sa demande.

➤ **Réunion télématique du 20 au 21 mars 2025**

La CFSR a sollicité l'avis de la CACCF sur une demande d'homologation d'un nouveau contrat de travail de la part d'un club. La CACCF constatant l'absence de dépassement à l'encadrement de masse salariale qu'elle avait fixé au montant demandé par le club, a transmis son avis positif.

Réunion plénière de la DNACG du 21 février 2025

La CACCF a participé à la réunion plénière de la DNACG qui s'est déroulée en présentiel au nouveau siège de la FFvolley.

Au cours de cette réunion, la CACCP a présenté les règles relatives au fonds de réserve, et les modifications réglementaires du Règlement de la DNACG.

La CACCF, la CACCP et le Conseil Supérieur ont présenté leur rapport d'activités de la saison 2023/2024.

Formation « Objectif Elite » du 17 avril 2025

S'il était prévu dans un premier temps de faire cette formation en présentielle au siège de la FFvolley en raison de la complexité du sujet et de la durée de la formation, il a été finalement décidé de la dispenser par visioconférence afin d'optimiser la participation des clubs.

Cette formation est donc organisée auprès des clubs potentiellement accédant aux championnats Elite au terme de la saison 2024/2025 et également auprès des clubs actuellement présents au sein des championnats Elite de la saison 2024/2025. Cette formation a été ouverte à l'ensemble des clubs en raison du retour et du souhait partagés desdits clubs de pouvoir participer à celle-ci et à bénéficier d'une aide sur la compréhension des attentes de la CACCF.

La formation est donc organisée le 17 avril 2025 de 9h00 à 13h00.

Les objectifs de cette formation sont de :

- Présenter la DNACG dans son ensemble, ses rôles, ses missions...
- Présenter le calendrier des différentes échéances DNACG ;
- Présenter et expliquer en détails les budgets EXCEL qui leurs sont demandés.

Objectifs pour la saison prochaine

La Commission entend poursuivre son aide aux clubs tout en effectuant sa mission légale et réglementaire de contrôle.

Benjamin SCHLICKLIN
Président de la CACCF

